



Circulaire Financière

IROISE ATHLETISME / CLUBS ASSOCIES

Validée par le Comité Directeur le 2 JUILLET 2024
pour la saison 2024/2025

Ce document est à valider à chaque début de saison.

1. DEPLACEMENTS :

1.1 Transports :

1.11 Logistique

L'Iroise Athlétisme assure les réservations des car(s), minibus, voiture(s) de location pour les différentes compétitions.

Par Air : Ce moyen de déplacement sera étudié au cas par cas par le comité directeur de l'IA.

Par Fer : tarif S.N.C.F. 2ème Classe A/R ou 1ère classe A/R si tarif plus avantageux avec carte d'abonnement.

Par route : Location minibus, voiture de location, car
Ou par exception véhicule personnel validé par le comité directeur si les moyens de transports mis en place par le club ne sont pas suffisants.

1.12 Financement

Prise en charge par les clubs associés au prorata du nombre d'athlètes pour les championnats jusqu'au niveau régional inclus.

Prise en charge par Iroise Athlétisme pour les championnats au-delà du niveau régional + les compétitions par équipes (les relais ne sont pas inclus)

Pour les véhicules personnels remboursement sur la base de 35cts du km plus frais de péage.

Distance prise en compte : celle indiquée par le site Internet www.mappy.fr (itinéraire express). 0,33 € du km, jusqu'à 600 km aller/retour ; puis 0,18 € du km, à partir du 601e km aller/retour, plus péages.

Cas de la location d'un véhicule par L'Iroise Athlétisme les factures de carburant et péage sont remboursés sur justificatifs

Pour un déplacement un don peut être effectué à l'Iroise Athlétisme ou au club associé en fournissant une note de frais précisant « don au club.. » et en joignant la carte grise. En retour le club concerné fournira pour la déclaration des impôts un reçu des dons (cerfa 2041-RD) : réduction des impôts de 66%.

Cas particuliers des meetings :

- Pour les meetings finistériens pas de prise en charge.
- Pour les meetings labellisés régionaux prise en charge par les clubs associés au prorata du nombre d'athlètes
- Pour les meetings labellisés nationaux ou internationaux participation éventuelle des clubs associés et de l'Iroise athlétisme

Nota : La prise en charge ou pas est à valider avec le président de chaque club associé avant le déplacement

1.2 Hébergement :

Les hébergements pour les championnats **individuels** sont planifiés par l'Iroise Athlétisme et sont à la charge de chacun des clubs associés.

En règle général, les hébergements pour les Interclubs, Equip'athlé, Coupe de France des relais sont à la charge de :

- 1/3 pour l'Iroise athlétisme**
- 1/3 pour les clubs associés**
- 1/3 pour les athlètes.**

Pour les meeting pas de prise en charge.

1.3 Restauration :

La restauration est à la charge de l'athlète sauf pour les interclubs

2. AIDES FINANCIERES :

2.1 Equipements

Les clubs associés participent à l'achat du premier maillot. Le reste à charge est de 20€ par athlète.

2.2 Stage :

Stage interclub en local : Prise en charge du repas par le club référent.

Stage de spécialité organisé par le club (à partir de Cadets):

Au Club : Participation de l'athlète à hauteur de 5€ pour le repas

Extérieur Club : Participation de l'Iroise Athlétisme pour la restauration et l'hébergement et le transport à hauteur de 20 € par jour et par athlète
Participation de chaque club associé pour la restauration et l'hébergement et le transport à hauteur de 5 € par jour et par athlète

Comité/ Ligue (à partir de minime): Prise en charge des frais d'engagements uniquement par les clubs associés à hauteur de 50€ /stage limité à 2 stages par saison par athlète. Déplacements à la charge des athlètes.

2.3 Formation

Officiels, dirigeants, entraîneurs : Prise en charge par les clubs associés (inscription, hébergement, restauration, transport)

3. PENALITES ET DROIT DE PARTICIPATION :

3,1 Qualifications exceptionnelles sur les Championnats Régionaux et Interrégionaux

Prise en charge par **les clubs associés**. Son tarif est de 30 euros.

3,2 Engagements ou désengagements tardifs et non participation:

Tout forfait après engagements ou non-participations est sanctionné d'une pénalité de 30 € par épreuve et est imputée au club par les instances fédérales(FFA/Ligue/ Comité Départemental).

Cette pénalité sera à payer par l'athlète,

sauf en cas de blessure et après réception par la Fédération, la Ligue ou le Comité Départemental, du certificat médical sous les 8 jours suivant la compétition (cachet de la poste faisant foi)

3,3 Pénalités pour Officiels manquants :

Prise en charge par l'Iroise Athlétisme.

Son tarif est de 50 euros par officel manquant

Pour information :

QUOTA POUR LES COMPÉTITIONS HIVERNALES RÉGIONALES COMPÉTITIONS

COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

De 2 à 6 athlètes = 1 Officiel
De 7 à 14 athlètes = 2 Officiels
De 15 à 22 athlètes = 3 Officiels
De 23 à 30 athlètes = 4 Officiels
De 31 à 40 athlètes = 5 Officiels

ÉPREUVES COMBINÉES

1 athlète = 1 Officiel
De 2 à 4 athlètes = 2 Officiels
De 5 à 7 athlètes = 3 Officiels
De 8 à 11 athlètes = 4 Officiels
12 athlètes et plus = 5 Officiels

QUOTA POUR LES COMPÉTITIONS ESTIVALES RÉGIONALES

COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

De 2 à 7 athlètes = 1 Officiel
De 8 à 17 athlètes = 2 Officiels
De 18 à 29 athlètes = 3 Officiels
De 30 à 50 athlètes = 4 Officiels
A partir de 51 athlètes 5 Officiels

ÉPREUVES COMBINÉES

1 athlète = 1 Officiel
De 2 à 4 athlètes = 2 Officiels
De 5 à 7 athlètes = 3 Officiels
De 8 à 11 athlètes = 4 Officiels
12 athlètes et plus = 5 Officiels